

Florence NICOUD

Maître de Conférences (H.D.R.) à l'Université Côte d'Azur-Sec. 02

Membre du CERDACFF -UPR7267

[florence.nicoud@univ-cotedazur.fr](mailto:florence.nicoud@univ-cotedazur.fr)

06.87.77.44.58

## SYNTHESE DE LA CARRIERE

- Sept 2021 : **Maître de Conférences Hors Classe contingent CNU**
- 
- Sept 2016-2021 : **Maître de Conférences (H.D.R.)** Université Côte d'Azur
- Janv. 2016 : Diplôme **d'Habilitation à Diriger des Recherches**
- 2008-2016 : **Maître de Conférences** à l'Université de Haute-Alsace.
- 2008 : **Sous-admissible** au premier concours national de l'agrégation en droit public.
- 2007 : **Qualification** par le Conseil National des Universités aux fonctions de Maître de Conférences.
- 2005 : **Doctorat en Droit** (Université de Nice Sophia-Antipolis - septembre 2005).
  - *Sujet* : « **Du contentieux administratif de l'urbanisme - entre singularité et exemplarité** » .
  - *Jury* : M. Didier Linotte (président), M. J.-C. Ricci et M. J.-P. Gilli (rapporteurs), M. Christian Vallar, M. René Cristini (directeur de thèse).
  - Mention : Très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité et autorisation de publication en l'état.
  - Thèse publiée par les Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2006.
- 2000-2002 : **A.T.E.R.** à l'Université de Haute-Alsace (temps plein).
- 1998 : **DEA en droit immobilier privé et public** (UNSA) Mention *Assez-Bien*  
Mémoire : « La prise en compte du voisinage par le droit de l'urbanisme »,  
dir. Pr. H. Charles.
- 1997 : **Maîtrise en droit privé, carrières judiciaires** (UNSA)-Mention *Assez-Bien*
- 1996 : **Licence en droit** (Université de Nice Sophia-Antipolis) Mention *Bien*
- 1995 : **DEUG en droit** (Université de Nice Sophia-Antipolis) Mention *Bien*

### 1. Présentation des thématiques de recherche

Mes travaux de recherches illustrent les *convergences et divergences du droit administratif contemporain* et sont intervenus dans deux champs distincts, mais néanmoins complémentaires. Ils se développent dans des domaines classiques du droit public, tout en étant marqués du sceau de la pluridisciplinarité et de questions de fond relatives aux transformations du modèle Etatique.

Le droit de l'urbanisme et son contentieux administratif ont constitué au départ un objet d'étude particulièrement intéressant et révélateur de la mutation de l'action administrative en général et des modalités d'adaptation du système juridique plus particulièrement. Son étude m'aura permis de mettre en exergue l'idée directrice d'une part principale de mes recherches selon laquelle, tant dans le cadre de l'action administrative que dans celui du contentieux, l'Etat est à la recherche de nouveaux modes d'intervention, remettant en cause progressivement le caractère exorbitant du droit administratif et la *summa divisio* public/privé.

Aussi, l'objet de ma thèse de doctorat était d'apercevoir à travers les spécificités contemporaines marquées du régime du contentieux administratif de l'urbanisme, (qu'elles résultent de l'intervention du législateur ou de l'action de la jurisprudence), les grandes lignes des mutations actuelles que connaissent le droit administratif et le droit du contentieux administratif général. Si la tendance actuelle du droit public et plus spécifiquement du droit administratif, est à la convergence des droits vers une logique marquée par le droit privé ou *a fortiori* par une moins grande exorbitance de ses principes d'action, le contentieux administratif de l'urbanisme, du fait de son empreinte civiliste et patrimoniale très marquée, pouvait bien y jouer un rôle fondamental. Cette étude s'attachait alors à démontrer de façon progressive, que le contentieux de l'urbanisme par ses spécificités procédurales tendait (et tend encore actuellement) à apparaître comme un catalyseur de la tendance actuelle à « *l'invasion des subjectivités* », par laquelle « *le contentieux administratif devient de plus en plus un contentieux des intérêts, personnels et subjectifs, des administrés et de moins en moins une affaire de discipline objective de l'administration* » (J.-B. Auby, « La bataille de San Romano - Réflexions sur les évolutions récentes du droit administratif », *AJDA*, 2001, p. 917). Ce mouvement de valorisation des droits individuels, accentué par l'essor d'un droit supranational ignorant par essence la distinction française du droit privé et du droit public, issue du droit romano-germanique, devait trouver un formidable réceptacle dans le contentieux administratif de l'urbanisme. En effet, le droit de l'urbanisme est par

essence une matière transversale au centre de laquelle se trouve l'un des droits subjectifs les plus fondamentaux, le droit de propriété et ses divers attributs.

C'est ensuite à la faveur des enseignements et responsabilités pédagogiques qui m'ont été confiés dès mon retour à la faculté de droit de Nice que j'ai pu approfondir mes thématique de recherche plus largement vers la notion de Risque, concept multiforme présent à différents niveaux d'analyse du droit public général. Au cœur d'une région à fort potentiel urbanistique, touristique mais aussi industriel, la métropole Nice Côte d'Azur questionne et m'aura permis d'envisager le champ d'analyse du risque et de sa prévention dans le cadre des territoires ancrés dans cette région, et qui en font leur particularisme tout comme leurs atouts. Si le droit de l'urbanisme devient un catalyseur de la tendance à la subjectivisation du droit public, il peut aussi être lu comme un révélateur de la prise en compte souvent décuplé aujourd'hui de la notion de risque, notion au départ empreinte de peu de juridicité. Aussi, la notion de risque omniprésente actuellement en droit imprègne-t-elle sa marque sur celle du territoire et en constitue même un nouveau mode de régulation (I). Enfin, si le hasard des propositions d'articles, de colloques, (intégration par ce biais de la réserve citoyenne de la gendarmerie depuis 2017) m'aura permis d'explorer d'autres domaines en plein essor du droit public, et notamment celui du droit de la sécurité, ces thématiques s'inscrivent irrémédiablement dans les mutations de l'action publique, interrogeant toujours l'action de l'Etat, voire même celle des entreprises (dans le cadre spécifiques du monde de la sécurité privée) et toujours la notion emblématique de risque. Si le risque peut tout à fait être étudié de façon idoine dans le cadre de l'espace et des territoires urbanistiques, il se comprend également à l'aune de la crise sécuritaire que connaît notre pays, à travers l'étude de la prévention et de la préservation de l'ordre public, quelque soit les acteurs concernés par cette mission (acteurs publics, privés, nationaux, ou locaux et quelque soit les services publics envisagés) (II).

### I - Risque et modes de régulation des territoires

Cette profonde mutation des modalités d'intervention de la puissance publique peut être lue notamment à travers deux types de contentieux fortement marqués par leur caractère transversal et pluridisciplinaire : le contentieux de l'urbanisme et celui du droit de l'environnement. Egalement, ce constat et cette interrogation quant aux modalités d'évolution et d'adaptation du système juridique peuvent aisément être envisagés à l'aune de du traitement contentieux du risque dans le cadre de l'action des collectivités territoriales.

#### **A – Urbanisme et Environnement**

#### **B – Collectivités et traitement contentieux du Risque**

- A1. « Protection de la nature, risques et environnement »**, collaboration à la chronique réalisée par le GREDEG, P. Steichen, F. Nicoud, in *Annuaire du Droit de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Habitat* 2017, « partie relative à la Loi montagne », Le Moniteur-GRIDAUH, spe p. 288-292 ; 2018 p. 213-266, 2019, p. 277-291 ; 2020, p. 240-252 ; 2021 ; 2022 ; 2023 à par.
- A2.** Commentaire jugement du TA Nice en droit de l'urbanisme sur TA, 24 février 2022, req n° 2100722 ; **Permis de construire et appréciation de l'intérêt à agir : L'art L. 600-1 -2 CU ou la confirmation d'une lecture restrictive et pragmatique de l'intérêt à agir du voisin**, in *La lettre du Tribunal Administratif de Nice* n° 50.
- A3. Recherche GRIDAUH-Groupe de travail sur la réforme des autorisations d'urbanisme :** « Enquête sur le régime des autorisations d'urbanisme » relative au bilan des autorisations d'urbanisme, à par Nov. 2022.
- A4. Recherche auprès du TA Nice sous l'égide du GRIDAUH**, « Recherche sur le Contentieux de l'Urbanisme et l'application des réformes de 2013 », 10 avr. 2019, p. 118-132.
- A5. « Urbanisme sécuritaire : un concept méconnu...mais bien actuel »**, *La Gazette des communes*, n° 43, 2017, p. 60-62.
- A6. « Le voisin n'est plus le requérant privilégié du contentieux de l'urbanisme ! »**, note sous CE, 10 février 2016, Peyret et Vivier, req n° 387507, *PA*, 21 juin 2016, n° 123, p. 10-16.
- A7. « Risque et urbanisme : accumulation de risques et refus de permis de construire »**, *JAC* n° 152, mars 2015, note sous CE, 16 juil. 2014, *C<sup>me</sup> de Salaise-sur-Sanne*, req. n° 356.643.
- A8. « Délivrance d'un permis de construire et risques d'inondations »**, *JAC* n° 123, avr. 2012, obs. sous TA Bastia, 12 fév. 2012, *M. et Mme C.*, req. n° 11-00025.
- A9. « Risques naturels & technologiques - 2009-2012 »**, collaboration à la chronique réalisée par le CERDACC, Marie-France Steinlé-Feuerbach (dir.), *Droit de l'environnement*.
- A10. « Catastrophes et réglementations d'urbanisme »**, *RISEO*, 2011-3, pp. 49-69.
- A11. « De l'obligation de recourir à une procédure trop souvent méconnue : l'expropriation pour risque naturel prévisible »**, note sous CE, 21 oct. 2009, *Mme Roger*, req. n° 310.470, *AJDA*, 2010, p. 393.

- A12.** « A propos de l'interprétation de la notion d'intérêt à agir dans le contentieux du permis de construire », note sous CE, 27 oct. 2006, *Mme Dreysse*, req. n° 286.569, *AJDA*, 2007, pp. 316-319.
- A13.** « Carences de l'Etat dans la mise en œuvre de son pouvoir de police en matière d'installations classées agricoles », note sous TA Rennes, 2 mai 2001, *S<sup>té</sup> Suez-Lyonnaise des Eaux*, req. n° 97-182, *JCP G*, 2002, 10060, pp. 726-731.
- A14.** « Du contentieux administratif de l'urbanisme - entre singularité et exemplarité », Thèse pour le doctorat en droit, Université de Nice Sophia-Antipolis, sous la direction du Professeur René CRISTINI, mention très honorable avec les félicitations du jury accordées à l'unanimité et l'autorisation de publication en l'état, 30 sept. 2005, 499 p. Thèse publiée sous le titre *Du contentieux administratif de l'urbanisme - Etude visant à préciser la fonction du contentieux de l'urbanisme dans l'évolution du droit du contentieux administratif général*, PU Aix-Marseille, collection du Centre de Recherches Administratives, 2006, 472 p.
- A15.** « La prise en compte du voisinage par le droit de l'urbanisme », Mémoire pour le DEA en droit immobilier public et privé, Nice, 1998, 87 p. (non publié).
- B16.** « Les modes alternatifs de règlement des conflits en contentieux de l'urbanisme : l'exemple de l'article L. 600-8 en question », *Droit Administratif*, n°3, 2021, p. 11-15.
- B17.** Participation au Séminaire : « **Justice administrative et médiation** », animation de la table ronde relative à *Urbanisme, fiscalité, fonction publique, marchés publics, etc. : pourquoi une médiation plus qu'un procès ?*, Faculté Droit Nice, oct 2020.
- B18.** « Les maires en attente de proximité » in *la gendarmerie dans l'Etat*, X. Latour, F. Dieu dir., *Mare et Martin*, p. 169-186.
- B19.** « Le débat sur le port du voile lors des sorties scolaires : la face cachée de la remise en cause du principe de laïcité-neutralité dans les services publics locaux », *BJCL* n° 12, 2019, p. 823-827.
- B20.** « le cadre juridique de la collaboration juge expert », in *L'expert dans tous ses états*, J.-P. Markus et K. Favro dir., *Dalloz*, coll. thèmes et commentaires, 2016, p. 319-331.
- B21.** « Quel champ d'application pour la mission de l'*amicus curiae* ? », note sous CE, 6 mai 2015, req. n° 375.036, *Lexibase*, n°376, 4 juin 2015, pp. 1-5
- B22.** « Laïcité et service public pénitentiaire : La Cour administrative d'appel remet de l'ordre dans les prisons », note sous CAA Lyon, 22 juil. 2014, *M. A.*, req. n° 14LY00113, *JCP A*, 2014, n° 46, pp. 33-34.
- B23.** « Laïcité et restauration collective : du nouveau dans les prisons », note sous TA Grenoble, 7 nov. 2013, *M. A. K.*, req. n° 13-02502, *JCP A*, 2014, n° 15, pp. 42-44.

**B24.** « Les collectivités confrontées aux exigences culturelles communautaires », *JCP A*, 2013, n° 18, pp. 40-44.

**B25.** « Laïcité et expression religieuse (regards sur quelques évolutions contemporaines) », *Petites Affiches*, 2013, n° 9, pp. 4-8.

**B26.** « Litige à propos de la création de CHSCT à La Poste : quel est le juge compétent ? », *JAC* n° 149, déc. 2014, note sous CE, 23 juil. 2014, *Fédération syndicale des activités postales et de télécommunication*, req. n° 374.275.

**B27.** « Maltraitance à animaux et pouvoirs de police du maire », note sous CAA Nancy, 15 nov. 2010, *M. Speth*, req. n° 09NC01433, *AJDA*, 2011, pp. 1446-1448.

**B28.** « Réflexions sur le rôle novateur de l'expert dans le contentieux administratif », in *Regards croisés sur l'expertise*, K. Favro dir., Elsevier, 2008, pp. 139-148.

**B29.** « Les autorités locales sont responsables des dommages causés par la divagation d'animaux ! », *JAC* n° 87, oct. 2008, à propos de la décision du CE, 25 juil. 2007, *C<sup>ne</sup> de Carabeto-Brustico*, req. 293.882.

**B30.** « L'impossibilité de renoncer par transaction à exercer le recours pour excès de pouvoir », note sous TA Amiens, 14 avr. 2007, *Mme Raskin*, req. n° 04-00871 ; *Droit Administratif*, janvier 2008, n° 8, pp. 38-40.

**B31.** « Les communes et le financement du risque - Le point après le décret du 27 déc. 2005 organisant le nouveau régime des provisions », *Revue du Trésor*, 2006, n° 11, pp. 790-794.

**B32.** « Litige entre l'usager d'un canal et Voies Navigables de France : compétence judiciaire », note sous TC, 12 déc. 2005, *EURL Croisières Lorraines La Bergamote*, req. n° 3.455 ; *Droit Administratif*, avril 2006, n° 65, pp. 35-36.

**B33.** « L'intérêt communal d'un voyage de découverte », note sous CE, 7 juil. 2004, *C<sup>ne</sup> de Celoux*, req. n° 254.165, *Petites affiches*, 13 mai 2005, n° 95, pp. 15-19.

**B34.** « Accident survenu au locataire d'un OPHLM suite au mauvais entretien de l'immeuble : compétence judiciaire », note sous TC, 24 mai 2004, *Consorts Garcia c. OPHLM de l'Aude*, req. n° 3.399 ; *Recueil Dalloz*, 2005, pp. 1275-1279.

## II - Risque et droit de la Sécurité

Le risque n'est pas seulement appréhendé du point de vue de l'action urbanistique des collectivités et de l'Etat mais il se retrouve être au centre d'une matière en plein essor, celle du droit de la sécurité. Aussi, si le souci constant d'éloignement du risque (risque terroriste,

criminel, de délinquance) est prégnant dans l'ensemble du droit de la sécurité et constitue l'affaire et l'implication de toutes les forces de sécurité à travers la volonté d'instaurer ou de maintenir l'ordre public, (et ces quelques articles en veulent démontrer l'importance récurrente) il se constate encore à l'aune de la thématique actuellement incontournable de la sécurité des mobilités, dans un monde où les échanges, les transports et la globalisation des intérêts interrogent plus que jamais le juriste.

**A – Sécurité\* des mobilités** (pour des commodités de langage le terme de sécurité est utilisé à la place du terme sûreté dont il s'agit en réalité de traiter)

## **B – Sécurité et protection de l'ordre public**

**A1. « Loi Sécurité Globale préservant les libertés : Vers une sécurité des transports publics « à grande vitesse » » ?**, in *JCP A*, n° 27, 5 juill. 2021.

**A2. « Quelle sécurité pour la notion de pont en droit français aujourd'hui ? »**, in *Le pont de l'ouvrage d'art à l'objet juridique*, S. Maccagnan, K. Deharbe dir., *PULIM* 2021, à par.

**A3. « Transports et sécurité privée : bilan et perspective d'un partenariat d'actualité »**, in *Les missions de la sécurité privée*, X. Latour, C. Aubertin dir., *Mare & Martin* 2021, à par 2021.

**A4. « L'externalisation de la sûreté des transports : le cas de la sûreté aéroportuaire et des transports collectifs de voyageurs en question »** in *Transport et sécurité*, L. Siguoirt dir., *Lexis Nexis* 2019, p. 167-178.

**A5. « La sécurité des transports collectifs »**, in *Les transports, vecteurs de la sécurité et de la défense*, *Annuaire 2018 du Droit de la sécurité et de la défense*, C. Aubertin dir., *Mare & Martin*, 2018, p. 17-33.

**A6. « La sûreté des transports et le recours à la sécurité privée »**, in *Les aspects internationaux de la sécurité privée*, X. Latour & C. Aubertin dir., *Mare & Martin*, 2016, p. 113-128.

**A7. « L'entreprise collaboratrice du service public de la sécurité : l'exemple des aéroports »**, in *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n° 34, Protéger les entreprises -la sécurité économique, 2015, p. 48-55.

**A8. « La sécurité des transports aériens : Un exemple pour l'Europe de la sécurité »**, communication au colloque *Le droit de la sécurité et de la défense en 2014*, Mulhouse, 25 et 26 sept. 2014 ; publié sous le même titre, O. Gohin dir., *PU Aix-Marseille*, 2015, pp. 305-313.

**B9. « La sécurisation policière des manifestations : « Mercato » ou utopique principe de gratuité du service public de la police**, *JCP A*, n° 36, p. 36-40.

**B10. « Technologies numériques et service public pénitentiaire »**, *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense 2023*, O. Gohin, X. Latour dir., *Mare & Martin* 2023, à par.

- B11.** « Police administrative spéciale de fermeture des débits de boissons et rixe : L'appréciation *in concreto* du lien entre le motif de fermeture et l'exploitation de l'établissement », *la Lettre du TA de Nice* n° 49, juin 2022, <http://nice.tribunal-administratif.fr/A-savoir/Lettre-de-la-jurisprudence/La-lettre-du-Tribunal-Administratif-N-49>.
- B12.** « La notion de couvre-feu en droit public », *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense 2022*, O. Gohin, X. Latour dir., Mare & Martin 2022, à par.
- B13.** « Le défenseur des droits et la sécurité », *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense 2021*, O. Gohin, X. Latour dir., Mare & Martin 2021, p. 61-70.
- B14.** « La liberté de manifestation à l'épreuve des lois anti-casseurs », *Annuaire du Droit de la Sécurité et de la Défense 2020*, O. Gohin, X. Latour dir., Mare & Martin 2020, p. 47-56.
- B15.** « L'exemple de l'indemnisation des victimes d'attentats dans le cadre du contentieux de la responsabilité administrative » in *Le juge et la sécurité nationale*, M-O Diemer, X. Latour et C. Vallar dir., Mare & Martin 2019, p. 211-224.
- B16.** « Le terrorisme dans la jurisprudence du Conseil d'Etat », *RISEO*, 2015-2, n° spécial *Droit et terrorisme*.
- B17.** « Les maires et la sécurité privée », in *Les Politiques publiques locales de sécurité intérieure*, N. Dantonel-Cor dir., L'Harmattan, 2015, pp. 287-302.
- B18.** « Suicide d'un policier en service et responsabilité de l'Etat : reconnaissance du caractère professionnel de l'accident », *JAC* n° 150, janv. 2015, obs. sous TA Nice, 10 oct. 2014, *M. Franck M.*, req. n° 12-03808.
- B19.** « Fédération française de vol libre et accident subi par l'utilisateur : quel est le juge compétent ? », *JAC* n° 142, mars 2014, obs. sous TC, 9 déc. 2013, *M. F. C. c. Fédération française de vol libre*, req. n° 3922.
- B20.** « Blessures par tirs de flash-ball : responsabilité sans faute de l'Etat », *JAC* n° 141, févr. 2014, obs. sous TA Paris, 17 déc. 2013, *M. Clément*, req. n° 12-17943.
- B21.** « Les fermetures administratives d'établissements », in *Traité de droit de la police et de la sécurité*, P. M'Bongo dir., LGDJ, 2014, pp. 453 à 456.
- B22.** « Suspension et dissolution de certains groupements et associations », in *Traité de droit de la police et de la sécurité*, P. M'Bongo dir., LGDJ, 2014, pp. 467 à 474.
- B23.** « La sécurité au mépris des libertés : l'encadrement de l'action des supporters », communication au colloque *Le droit de la sécurité et de la défense en 2013*, Nice,

27 et 28 sept. 2013 ; publié sous le même titre, Ch. Vallar & X. Latour dir., PU Aix-Marseille, 2014, pp. 273-285.

**B24. « Traitement de l'obésité et obligation d'information du patient : quelques précisions »**, *JAC* n° 129, déc. 2012, obs. sous CE, 24 sept. 2012, *M. B.*, req. n° 336.223.

**B25. « Suicide en prison : la responsabilité pour faute simple de l'Etat à nouveau retenue »**, *JAC* n° 95, juin 2009, CAA Lyon, 26 mars 2009, *M. L. G.*, req. n° 06LY01368.

**B26. « La participation des personnes privées à la sécurité publique : actualité et perspectives »**, *RDP*, 2006, pp. 1247-1273.

**B27. « Confusion entre maladie des os de verre et maltraitance : l'erreur de diagnostic source de responsabilité »**, obs. sous CAA Lyon, 18 jan. 2005, *Bouricha c. Hospices civils de Lyon*, req. n° 02LY01374, *Revue générale de droit médical*, 2005-16, pp. 181-194.

## 2- Intervention lors de séminaires ou colloques

1. « **Nouvelles technologies et service public pénitentiaire** », communication au 10<sup>e</sup> colloque de l'AFDSD, Faculté de Droit de Nice, 29, 30 sept. 2022.

2. « **la notion de couvre-feu en droit public** », communication au 9<sup>e</sup> colloque de l'AFDSD, Faculté de Droit de Toulon 23, 24 sept. 2021.

2. « **Les maires en attente de proximité** », communication au colloque Gendarmerie Nationale *Territoires, populations, élus et Gendarmerie nationale*, Faculté Droit Nice, Cerdacff, 26 nov. 2020.

3. Modérateur de la table ronde n° 2 relative à « **Urbanisme, fiscalité, fonction publique, marchés publics, etc. : pourquoi une médiation plus qu'un procès ?** », au séminaire Justice administrative et Médiation, organisé par la Faculté de Droit de Nice, Cerdacff, Tribunal Administratif de Nice, 15 oct. 2020.

4. « **Quelle sécurité pour la notion de pont en droit français aujourd'hui ?** », communication au colloque *Le pont de l'ouvrage d'art à l'objet juridique*, Faculté Droit de Nice, Ermes, Cerdp, 8,9 oct. 2020.

5. « **Le défenseur des droits et la sécurité** », communication au 8<sup>e</sup> colloque de l'AFDSD, Faculté de Droit Lyon III, 24, 25 sept. 2020.

6. « **Transports et sécurité privée, bilan et perspective d'un partenariat d'actualité** », communication au colloque *Les missions de la sécurité privée*, Faculté droit Paris-V Descartes, Cedag, Cerdacff, Licence Pro Sécurité des biens & personnes, 29 janv. 2020.

7. « **La liberté de manifester à l'épreuve des lois anti-casseurs** » communication au 7<sup>e</sup> colloque de l'AFDSD, Faculté de Droit Grenoble, 26, 27 sept. 2019.

8. « **L'exemple de l'indemnisation des victimes d'attentats dans le cadre du contentieux de la responsabilité administrative** » communication au colloque *Le juge et la sécurité nationale*, Faculté de Droit Nice, Cerdacff, AFSDS, 25, 26 oct. 2018.

9. « **La sécurité des transports collectifs** », communication au colloque *Les transports, vecteurs de la sécurité et de la défense*, Faculté de droit Paris-V Descartes, Cedag, Cerdacff, Licence Pro Sécurité des biens & personnes, 30 mars 2017.

10. « **La sûreté des transports et le recours à la sécurité privée** », communication au colloque *Aspects internationaux de la sécurité privée*, Faculté droit Paris-V Descartes, Cedag, Cerdacff, Licence Pro Sécurité des biens & personnes 4 fév. 2016.

11. « **La sécurité des transports aériens : Un exemple pour l'Europe de la sécurité** », communication au colloque *Le droit de la sécurité et de la défense en 2014*, Faculté de Droit Mulhouse, UHA, Cerdacc, AFSDS, 25 et 26 sept. 2014.

12. « **La sécurité au mépris des libertés : l'encadrement de l'action des supporters** », communication au 1er colloque de l'AFSDS, *Le droit de la sécurité et de la défense en 2013*, Faculté Droit Nice, Cerdacff, 27 et 28 sept. 2013.

13. « **Catastrophes et réglementations d'urbanisme** », communication au colloque *Les sciences juridiques à l'épreuve des catastrophes et des accidents collectifs*, IUT CJ Colmar, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2011.

14. « **La provision pour risque** », communication au colloque, *Le financement des risques collectifs*, Faculté de Droit de Mulhouse, 25 sept. 2009.

15. « **L'extension du recours aux acteurs privés de la sécurité** », communication au colloque sur les *Acteurs de la sécurité privée*, Faculté de Droit de Mulhouse, 9 fév. 2007.

### 3. **Ouvrages**

-**Code de la Sécurité Intérieure**, Lexis Nexis, 3<sup>e</sup> éd., 2018, O. Gohin, X. Latour Dir., 4<sup>e</sup> éd 2020, 5<sup>e</sup> éd. 2022 à par. Je suis l'auteur de tout le livre II relatif à l'Ordre et sécurité publics, partie L et R, mise à jour annuellement consultable également sur site internet Lexis.

- **Droit constitutionnel & droit administratif - Questions à Réponses Courtes**, en coll., Studyrama, 2012. J'y ai rédigé les quatorze fiches relatives au droit administratif portant notamment sur la notion d'ordre public, le recours en excès de pouvoir ou encore le dualisme juridictionnel.

- **Du contentieux administratif de l'urbanisme - Etude visant à préciser la fonction du contentieux de l'urbanisme dans l'évolution du droit du contentieux administratif général**, PUAM, 2006, 472 p.

-Publication régulière jusqu'en 2016 dans la cyberrevue du CERDACC, le *Journal des Accidents et des Catastrophes* (JAC), [www.jac.cerdacc.uha.fr](http://www.jac.cerdacc.uha.fr).

### 4. **Encadrement et animation de recherche**

➤ **Direction scientifique et organisation de journées d'études en droit de la Sécurité :**

« *Le droit de la Sécurité et de la Défense en 2014* » Actes publiés dans l'annuaire de l'AFSDS publié sous le même titre, O. Gohin dir., *PU Aix-Marseille*, 2015, 394 p.

« *Les transports vecteurs de la sécurité et de la défense* », actes publiés dans l'ouvrage du même nom, C. Aubertin dir., Mare & Martin 2018, 150 p.

➤ **Direction de thèses et autres travaux :**

*Nombre de thèses soutenues et nombre de thèses en cours* : une thèse en cours

- **Rémi Labergère**: « Voisinage et Droit de l'urbanisme », depuis le 1er septembre 2020, Faculté Droit Nice, GREDEG.

- Comité de suivi de thèses régulièrement et depuis 2017 : « La gouvernance du territoire à l'heure du numérique : contribution à l'étude des conséquences de la révolution numérique sur les attributs de l'Etat » Thèse P. Turk dir. ; « La politique de la ville en Guinée à la lumière du modèle Français », thèse A. Rainaud dir.

- Direction de mémoires annuellement dans le cadre de différents Master relatifs tant au droit de l'urbanisme qu'au droit de la Sécurité : M2 Juriste des Risques et du Développement Durable (« Droit des déchets et urbanisation », sept 2020, « Les catastrophes naturelles et le droit de la responsabilité administrative » juin 2020) ; M2 Droit de l'immobilier et de l'urbanisme (« L'appréhension par l'avocat des mutations du droit sous le prisme du droit domanial de la concurrence émergent », Sept 2020) ; M2 Action des Collectivités Territoriales (« Le déferé préfectoral en droit de l'urbanisme », sept 2019) ; M2 Sécurité Intérieur (« Préfectures et gestion de crise », sept 2020).

## **5. Valorisation de la recherche**

- **Membre des réunions annuelles du Conseil Scientifique du GRIDAUH** en tant que représentante de mon laboratoire associé, le GREDEG depuis ma mutation à la Faculté de Droit de Nice, sept. 2016.

- **Membre de l'Association Française Droit de la Sécurité et de la Défense (AFDSD)** et membre élu au CA jusqu'en sep. 2020.

- **Lieutenant-Colonel de la Réserve Citoyenne rattachée à la région de Gendarmerie PACA**, depuis septembre 2017.

## **6. Rayonnement**

- **Participation jury de thèse :**

- Membre du jury de thèse : M. Alhassan RADEEF, « **Une analyse juridique comparative de la criminalité financière du point de vue du Royaume d'Arabie Saoudite et de la France** », sous la direction de M. Le Doyen Latour, Professeur des universités, Faculté de droit de Nice, 16 nov. 2022.

- Membre du jury de thèse : M. Ageeli Abdulrahman, « **Defense associations for bank users : Comparative analysis of French and Saudi practices** », sous la direction de M. Le doyen Vallar, Professeur agrégé des universités, UCA, Faculté de droit de Nice, 24 oct. 2022

- Membre du jury de thèse : Mme Alaa Alkhuzami, « **Changement du statut du club de football, procédure et effet. Étude comparée entre l'Arabie Saoudite et la France** », Sous la direction de M. le doyen Christian Vallar, Professeur agrégé des universités, Université Côte d'Azur, Faculté de droit de Nice, 13 juillet 2022.

- Membre du jury de thèse VAE : M. Faucon Sung Dae, « **La gendarmerie, au sein des forces de sécurité, face à la montée en puissance des intercommunalités dans les territoires** », sous la direction de M. Urbain NGAMPIO, Maître de Conférences (H.D.R.) en droit public à l'Université d'Aix-Marseille, AMU 12 juillet 2022.

-Membre du jury de thèse VAE : M. Ronde Gaël, « **Les perspectives d'emploi des drones par les forces de l'ordre en France** », sous la direction de M. Guillot Philippe, Maître de Conférences (H.D.R.) de droit public au Centre de Recherche de l'Ecole de l'Air, 25 juin 2021.

- Présidence du jury de thèse : Mme Feliciangeli Anne-Claire, « **Le droit relatif à la prévention des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en France** » sous la direction du Pr X. Latour, Faculté de Droit de Nice, 24 nov 2017.

- Membre du jury de thèse : M. Driss Bouya, « **Le plan local d'urbanisme à l'épreuve de la hiérarchie des normes** », sous la direction du Pr. S. Caporal, Faculté de Droit de St Etienne, 15 déc. 2017, autres membres du jury : M. Alain Boyer, maître de conférences, habilité à diriger les recherches, à l'Université de Toulon, et de Mme Elise Carpentier, Pr. à l'université d'Aix-Marseille.

#### **-Participation jury d'habilitation à Diriger des Recherches :**

-HDR de M. Granger Marc-Antoine, soutenue le 8 déc. 2021 à 14h, Université de Franche-Comté, Faculté de Droit de Besançon, sous la direction de M. le Pr. Ciaudo Alexandre.

#### **-Mission d'expertise :**

Expertise d'un projet ANR transversal regroupant des ingénieurs et des juristes ( appel à projet IMPROVED Interpolation et aMélioration des images et vidéos comPRressées pOur la preuVE juridique) visant à mettre au point une nouvelle génération d'outils d'amélioration des images et vidéos compressées afin de combler les difficultés rencontrées par la Police Scientifique et notamment afin que ces images puissent constituer des éléments probants dans une enquête judiciaire. Processus d'évaluation de l'appel à projets générique 2022 (AAPG2022).Pour le comité d'évaluation CE39 – Sécurité globale, résilience et gestion de crise, cybersécurité

## **7. Autres**

- **Membre du jury et correcteur à l'examen écrit et oral du diplôme Funéraire** depuis mai 2018 (Maître de Cérémonie et Conseiller funéraire), participation aux différentes sessions d'examen en région PACA.

- **Membre de jury de Validation des acquis de l'expérience (VAE)**, depuis 2017 pour diplôme Capacité en Droit 1<sup>er</sup> année et la L1.

## ACTIVITES PEDAGOGIQUES

### 1. Présentation de l'activité d'enseignement

#### ➤ *Principaux enseignements :*

Toutes mes activités d'enseignement s'équilibrent entre polyvalence et spécialisation, suivi individualisé et cours magistraux. En effet, j'ai eu l'opportunité dans les débuts de ma carrière d'enseigner à un public diversifié m'obligeant à adapter mes méthodes pédagogiques vers un peu plus de pragmatisme pour un public d'IUT et un peu plus d'abstraction pour un public de faculté. Mes enseignements s'inscrivent actuellement et pour la plupart dans la volonté de redévelopper le droit de l'Urbanisme et de l'aménagement du sol à tous les niveaux d'enseignement du droit public à la Faculté de Nice en m'appuyant notamment sur la notion centrale de Risque et sa prise compte par les différents acteurs de la gouvernance locale (**M2 JRDD, « Droit urbanisme et prévention des Risques, 20 CM**).

Cette matière au caractère disciplinaire très marqué, qui en constitue d'ailleurs la richesse mais aussi la complexité indéniable, me permet à la fois de former des étudiants généralistes mais aussi à travers son contentieux pathologique au caractère transversal également marqué (adm, civil et pénal) de former de futurs avocats spécialisés dans ce domaine particulier du droit public (**M2 Droit des Contentieux Publics Approfondis, « Contentieux de l'urbanisme », 20 CM**).

Aussi, en M1 (**M1 Dpub approfondi, M1 Droit Notarial, « Droit de l'Urbanisme », 30 CM**) la matière, d'abord abordée comme police administrative spéciale, est essentiellement étudiée sous l'angle de notions générales (définition avec son volet historique, normes d'origine nationale puis locale d'occupation du sol et de l'espace) puis sous l'angle des autorisations d'urbanisme. La matière a été mutualisée pour y intégrer de façon logique l'apport du questionnement des étudiants de droit Notarial qui, constituant le vivier de futurs spécialistes de la vente immobilière, ne peuvent ignorer les fondamentaux de cette matière liée au droit du sol. Puis, pour ceux souhaitant poursuivre de façon plus approfondie l'étude de cette matière atypique, le cours dispensé dans le (**M2 Droit de l'Immobilier et Urbanisme, 20 CM**) permet d'analyser le volet opérationnel liés au droit de l'aménagement de cette matière (droits préemptions, ZAC, lotissements...) tout en y adjoignant des questionnement plus atypiques tels que les liens possibles entre le droit de l'urbanisme et la sécurité en général, le phénomène religieux ou encore par rapport à son proche voisin, le droit de l'environnement. C'est sans oublier que se déroulant sur le sol des collectivités acteurs principales dans le cadre de la décentralisation, les étudiants de M1 ont besoin de connaître l'essentiel des concepts relatifs au droit des collectivités territoriales

**(« Droit des collectivités territoriales, M1 Droit public, M1 Sciences politiques, 30 CM)**

mais aussi de ce que peut recouvrir la notion de service public, qu'ils appréhendent de façon générale dès leur années de Licence pour mieux approfondir le questionnement dans les années postérieures, **(« Droit des services publics », M1 Dpub 30 CM)**.

Enfin, on sait aujourd'hui que la notion de sécurité « *est l'affaire de tous* » et que l'enseignement du droit public et plus particulièrement de l'urbanisme et du droit de l'aménagement ne peuvent s'envisager sans aborder cette nécessité. C'est ce qu'il m'a été donné de faire soit en abordant la sécurité dans son sens premier de politique relative à la défense des personnes contre les atteintes en tout genre qu'elles peuvent subir, à travers les politiques locales de sécurité déployées depuis quarante ans (**(« Politique locale de sécurité », M1 Sécurité Intérieure, 13 CM)**) et en intervenant dans le cadre de la **Préparation au Concours d'Officier de Police et Officier de Gendarmerie** depuis 2017 sur le module droit administratif et libertés fondamentales. Soit, en analysant plus particulièrement cette sécurité du point de vue de la prévoyance des risques et des catastrophes notamment dans l'enseignement spécialisé du M2 Juriste des risques avec la collaboration de l'IMREDD, partenaire incontournable pour une mise en situation pratique du droit de l'urbanisme confronté aux risques.

C'est donc tout naturellement que dès les 1<sup>er</sup> années de leur apprentissage, les étudiants doivent forcément découvrir ce que recouvre le droit public à travers des enseignements d'abord généraux comme l'introduction générale au droit public ( **(« Introduction générale au droit public », 1<sup>er</sup> année de licence Droit, « Grands concepts du droit public », 1<sup>er</sup> année de Licence Droit)**) mais aussi de manière plus spécifique par la découverte des juridictions de cet ordre juridictionnel à part (**(« Institutions Juridictionnelles Publiques », 1<sup>er</sup> année de Licence Droit)**). Enfin, afin de parachever mon goût de l'enseignement pour le droit de la sécurité et de l'ordre public, la faculté de Droit de Paris V Malakoff a bien voulu me confier des heures d'enseignement dans un séminaire introductif à la sécurité des transports, qui on le sait, est une préoccupation également phare tant pour l'Etat que pour la gouvernance locale (**(« Séminaire d'introduction au droit de la sécurité des transports » Faculté droit Paris V Descartes, 7 CM)**).

## **2. Présentation synthétique des enseignements**

Ces activités d'enseignement sont toutes intervenues à l'Université de Haute-Alsace, en tant que Maître de Conférences en droit public puis à la l'Université Nice Côte d'Azur (Faculté de Droit depuis ma mutation en 2016) ainsi que sur la Faculté de Paris V Descartes (depuis 2018).

### **Cours généraux**

A l'Université Nice côte d'Azur : 2016-2018 :

- « **Introduction générale au droit public** », 1<sup>er</sup> année de licence en Droit, 15 CM.
- « **Grands concepts du droit public** », 1<sup>er</sup> année de Licence en Droit, 30 CM

A l'Université de Haute-Alsace : 2008-2016 :

- « **Droit administratif** », 2<sup>e</sup> année de Licence en Droit, 36 CM
- « **Institutions publiques françaises & européennes** », DUT-1, 20 CM.
- « **Droit administratif** », DUT-2, 24 CM.
- « **Introduction générale au droit** », DUT-1, 20 CM

**Cours spécialisés**

A l'Université Nice côte d'Azur depuis 2016 :

- « **Institutions Juridictionnelles Publiques** », 1<sup>er</sup> année de Licence en Droit, 15 CM, 2018-2020.
- « **Droit de l'urbanisme** », Master 1 en Droit public approfondi, Master 1 Droit Notarial 60 CM puis 30 CM depuis 2016.
- « **Droit des Collectivités territoriales** », Master 1 en Droit public approfondi, Master 1 Droit Notarial, M1 Sciences Politiques, 30 CM, 2017-2021.
- « **Droit des services publics** », Master 1 Droit public approfondi depuis 2020, 30 CM.
- « **Droit de l'urbanisme** », Master 2 Droit de l'immobilier et de l'Urbanisme (MIU), 20 CM.
- « **Droit de l'urbanisme et prévention des risques naturels** », Master 2 Juristes des Risques et du Développement Durable (JRDD), 20 CM.
- « **Contentieux de l'urbanisme** », Master 2 Droit des Contentieux Publics Approfondis, 20 CM (depuis 2018).
- « **Politique Locale de Sécurité** », Master 2 Sécurité Intérieure, 13 CM.
- « **Séminaire Droit Administratif et Libertés fondamentales** », Prépa Police & Gendarmerie, 20 CM, depuis 2018.
- « **Cours de méthodologie du mémoire de recherche** », M2 JRDD, M2 MIU, 5 CM.

A l'Université Paris Descartes, Faculté Paris V Descartes :

- Depuis 2018, « **Introduction au droit de la sécurité des transports** », Licence Pro Sécurité des personnes et des biens, 7 CM.

A l'Université de Haute-Alsace :

- 2015-2016 : « **Droit des Services Publics Locaux** », Master en Droit public, 1<sup>ère</sup> année, 16 CM.
- 2008-2012 : « **Droit public économique** », DUT-2, 24 CM

- 2014-2016 : « **Mode Alternatif de Règlement des Litiges & droit administratif** », 1<sup>er</sup> année de Master en Droit, 10 CM.
- 2005-2016 : « **Risque et urbanisme** », Master II Professionnel Droit de la prévention des risques et responsabilités, 10 CM.

### Travaux Dirigés

- 2008-2016 « **Introduction au Droit** », 1<sup>er</sup> année DUT-GEA
- 2008-2016 : « **Droit administratif** » 2<sup>e</sup> année DUT-GEA
- 2006-2007 : « **Droit des collectivités territoriales** », Master I Droit public.
- 2000 à 2003 : « **Droit administratif des biens** », Licence III en Droit.

### 3. Responsabilités pédagogiques

-Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : **co-direction du Master II Sécurité Intérieure**

-Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 : **co-direction du Master II Juriste des Risques et du Développement durable.**

-Depuis septembre 2019 : **Référent compétences transversales Ecrites ECUE sur la Faculté de Droit**

-Septembre 2017 à septembre 2020 : direction **Capacité en droit 1<sup>er</sup> année.**

-Septembre 2012 à septembre 2015 : direction **Département G.E.A. I.U.T. Mulhouse**